NFTs ET MARCHÉ DE L'ART

DROIT, PRATIQUE... ET AVENIR

Colloque de l'Institut Art & Droit

Lundi 18 octobre 2021 /13 h 30 – 18 h 30 INHA, 2 rue Vivienne, Paris - Contrôle du passe sanitaire

Programme

(certains intitulés sont encore provisoires)

Durée de chaque intervention : 20 minutes

13h 30 - Accueil des participants

14 h - Allocution d'ouverture

Gérard Sousi, Président de l'Institut Art et Droit.

Propos introductifs et contexte européen

Blanche Sousi, Professeur émérite de l'Université Lyon 3, Chaire Jean Monnet *ad personam* en droit bancaire et monétaire européen.

Le préalable : comprendre la technologie des NFTs

Richard Baron, Maître de conférences en informatique à l'Université de Saint-Etienne, Membre du GATE (Groupe d'Analyse et de Théorie Economique de Lyon-St Etienne).

Questions-Réponses sur cette intervention

1ERE PARTIE – Les NFTs appréhendés par le Droit

Les NFTs et le droit d'auteur

Edouard Treppoz, Professeur de droit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Les NFTs et le droit de la consommation

Luc-Marie Augagneur, Avocat associé chez CVS (Cornet, Vincent, Ségurel) Cabinet de Lyon, Chargé d'enseignement en droit de la concurrence et économie numérique, Université Lyon 3.

La fiscalité des NFTs

Ivana Zivanovic, Avocat Counsel, Cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats.

Questions - Réponses

16h30-Pause

2^{EME} PARTIE – Les NFTs confrontés à la Pratique

Les NFTs et les artistes

Thierry Maillard, Directeur juridique de l' ADAGP.

Les NFTs et les galeries d'art

Gaëlle de Saint-Pierre, Déléguée générale adjointe, Responsable des affaires juridiques et fiscales, Comité Professionnel des Galeries d'Art.

Les NFTs et les maisons de vente : point d'étape de la mission confiée par le Conseil des ventes

Cyril Barthalois, Membre du Conseil des ventes, Chargé de la mission, Secrétaire général de l'Académie des Beaux-Arts.

Questions - Réponses

vers 18h 30/18h45 - Fin du Colloque